

# Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 15 avril 2019 à 18h00 en Mairie de BROYE.

**Etaient présents** : GANDRÉ Gérard ; VUILLEMOT Geneviève ; MUZARD Régis ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; DEBAIN Olivier ; ROUX Valérie ; CERCLEY Jean-François ; CERCLEY Daniel ; VOILLARD Daniel

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

## **1/ Travaux de voirie – route de la piste :**

Le Maire présente les devis établis par l'entreprise Velet Terrassement pour la réfection de la route de la piste. Les travaux seront étalés sur plusieurs mois. Après étude, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité les devis ci-dessous :

1<sup>ère</sup> section : 20 825.00 HT  
2<sup>ème</sup> section : 14 395.00 € HT  
3<sup>ème</sup> section : 18 600.00 € HT

## **2/ Divers :**

### **a : Redevance d'Occupation du Domaine Public :**

Le Maire donne lecture des tarifs à appliquer pour le calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par l'opérateur ORANGE au titre de l'année 2019, à savoir 40.73 € / km pour les artères en sous-sol et 54.30 € / km pour les artères aériennes. En conséquence, la somme due par l'opérateur Orange au titre de la RODP est :

- artères en sous-sol : 1.560 km soit 63.54 € et artères aériennes : 6.697 km soit 363.65 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant.

### **b : vente du bois parcelle ZM112 :**

Pour faire suite au conseil municipal du 13 février dernier, attendant la 2<sup>ème</sup> proposition d'achat du bois se trouvant sur la parcelle ZM112 (1ha33a40ca), le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de Mr Nicolas BONNAVENTURE proposant d'acquérir le bois de cette parcelle pour un montant de 6200 € HT.

### **c : bal du 14 juillet :**

Afin d'animer le bal du 14 juillet de cette année, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de PMS pour un montant de 400 €.

### **d : indemnités stagiaire :**

M<sup>lle</sup> CONCLOIS Jehane prise en stage avec les employés communaux, suite à la préparation de son bac professionnel dans la Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (stage demandé en Mairie avec une convention relative à la formation en milieu professionnel), se trouve en poste depuis le 15 avril jusqu'au 26 avril. Le conseil décide à l'unanimité de lui octroyer une indemnité de 200 €.

### **e : petits travaux :**

La porte-remise ainsi que l'évier de l'appartement communal d'Aubigny doivent être changés.

Une étagère murale sera posée à l'accueil de la Mairie de Broye-les-Pesmes pour exposer les œuvres de Mr Jacques Lepagnole.

Mettre une barrière d'1.20 m entre la salle des fêtes de Montseugny et la limite de propriété de Mr & Mme Barthélémy. Peindre les wc et les volets de la salle des fêtes de Montseugny.

La séance est levée à 18h45

Le Maire,  
GANDRE Gérard